

compte-rendu du conseil d'administration du 22 mai 2017 à Évry (91)



Présents : M^{mes} Monique ANSQUER, Julie BIZOT, Maryse BRUNET-ENGRAMER, Karine DOMINGUEZ, Marie-José GAUDE-FROY, Nathalie LASSALLE, Dominique PALLUAU, Isabelle PENAFIEL, Laurie ROUDIÈRE
MM. Frédéric BADIN, Patrice BOSSARD, Robert DUJARDIN, Jean-Michel GERMAIN, Robert LAFOND, Jean-Marie LASSALLE, Michel LAURENT, Pierre LENTIER, Jean-Philippe MENNESSON, Robert NICOLAS, Christian PASTOR, Georges POTARD, Philippe RAJAU, Dominique RIVIÈRE, Claude SELAQUET, Michel TESSIER

Absents excusés : M^{mes} Corinne BAUDRY, Nathalie BONNANI, Anne-Sophie PERNON, Audrey SCHOHN, Sandrine TORTORA & MM. Jean-Pierre CHATAIGNER, Pierre-Olivier LEVET

Invité : M. Guy BELLANGER (président du SCA 2000 Évry)

Le quorum étant atteint, le président Georges Potard ouvre la séance à 19h45

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1) Validation du compte-rendu CA du 27/03/2017

Remarques :

- F. BADIN fait remarquer contrairement à ce qui était mentionné au PV il n'était pas présent le 27 mars
- P. LENTIER fait remarquer que sa demande de participation à la CRL territoriale ne figure pas au PV.
R. LAFOND répond qu'effectivement et il en est de même pour tous les représentants des comités qui avaient émis des desideratas auprès des président(e)s de commissions faute de n'avoir pu tout noter. Il demande alors à chacun de se positionner à ce sujet pour l'enregistrer au CR de ce présent CA.
- K. DOMINGUEZ fait part de son intention de participer à la commission féminisation. D. Palluau prend note de cette demande.
- P. BOSSARD se propose de participer soit à la commission technique soit à la commission d'organisation des compétitions.
- J. BIZOT souhaite aider la commission événementielle.

Les diverses remarques étant notées le CR du CA du 27/3 est validé à l'unanimité

2) À propos du fonctionnement du CA

- G. POTARD propose que le projet du CR du CA soit adressé à tous les membres du CA pour une relecture corrective et qu'ensuite il soit adressé à tous les clubs sous réserve de son officialisation après validation par le CA suivant.
- P. LENTIER demande de préciser le rôle des représentants des comités au sein de notre conseil, notamment, vis-à-vis des présidents de comité qui ne font pas partie de ce conseil.

G. POTARD rappelle que le règlement intérieur de la ligue [article 6.3, *Élection des autres membres du conseil d'administration*] indique que les autres membres du CA sont élus par l'assemblée générale des clubs des départements. À ce titre, on peut considérer qu'ils représentent aussi bien les départements que les clubs. Leur rôle est donc de faire remonter au CA les problématiques dont ils ont connaissance ou dont ils sont saisis par leurs mandants. Il ajoute que les présidents de comités bénéficient parallèlement en copie des informations dirigées vers le CA et par le biais du comité directeur et du bureau directeur pour ceux qui en sont membres.

3) À propos du CA extraordinaire du CD93

Georges POTARD et Monique ANSQUER représentaient la ligue au CA extraordinaire du CD 93 devant notamment valider le nom de ses représentants à notre conseil. Le CA du comité 93 s'est bien déroulé, les règlements ont été validés ainsi que les deux représentants des clubs du 93 au CA de la ligue (Waleska BOUDON et Pierre TERRAMORSI). Leur cooptation sera proposée à l'ensemble des clubs de la ligue lors de l'AG du 17 juin prochain.

4) Évènementiel

- Les 24-25/06 auront lieu à Paris les **journées de l'Olympisme**. Notre fédération, comme d'autres, est partie prenante de l'évènement. La ligue a délégué N. HACHETTE qui, sous la conduite de J.-L. GUICHARD, participera à l'animation.
- Les **finalités des interligues** se dérouleront les 10-11/06 à Créteil et Bonneuil-sur-Marne, nos 2 équipes masculines des ex-ligues PIFO et IFE seront présentes.
- Du 5 au 10 juin auront lieu à la halle Carpentier à Paris les finalités des championnats ultra-marins et des championnats de France N1 à N3 féminines et N2 et N3 masculines. Cet évènement est pour la 9^e saison consécutive organisée

en Île-de-France sous délégation de la FFHandball qui en assure le financement essentiel par abondement de notre budget.

– P. LENTIER fait remarquer qu'il y a 3 équipes franciliennes dans le dernier carré du challenge Falcony (championnat de France des moins de 18 ans) : US Créteil, US Ivry, Paris Galaxy. Il souhaiterait que le hand soit plus mis en lumière dans le secteur francilien.

I. PENAFIEL signale que tous les résultats sont mis sur facebook et publiés dans le Hand Actu IDF.

– P. BOSSARD signale que la ½ finale retour des play-off opposera l'UMS Ponteau-Combaut au Chartres MHB28.

5) Visio-conférence

La FFHandball a doté tous les territoires d'un équipement de visio-conférence. Pour des raisons de place et d'opportunité, le système pour notre ligue sera implanté sur le site de Bondy, dans la salle de réunions de la ligue. Le secrétaire général de la ligue et Nicolas HACHETTE sont chargés du suivi et de la gestion du dossier. Les connections simultanées seraient limitées à une quarantaine pour la France.

6) Lutte contre la radicalisation

La Région IdF souhaite qu'un référent soit désigné par le territoire sur cet item. Georges MERLOT étant en charge de ce dossier sur son comité, le président lui a demandé de porter la relation pour la ligue. Dossier compliqué quand, à l'exemple de J-M. GERMAIN, on peut se demander comment détecter la radicalisation.

Le conseil d'administration valide cette nomination.

7) Conseil des jeunes handballeurs

G. POTARD souhaite une mise en place rapide de cette proposition de campagne.

S. DEVAY en charge de ce dossier propose de chercher (candidature ouverte à tous) 1 binôme (homme/femme) par comité âgés entre 18/25 ans élu par AG ligue.

L'idée est d'être à l'écoute des jeunes pour bénéficier de leurs capacités créatrices en matière de développement, communication avec des méthodes ou moyens innovants par rapport à ce que nous utilisons actuellement.

Il est convenu après discussions qu'un projet soit présenté aux clubs lors de notre prochaine AG. Mise en place de cette commission, en fonction du calendrier des remontées du terrain, en début de saison (septembre/octobre).

8) Présentation du budget 2017

Le premier budget de la première mandature de notre ligue Île-de-France porte de nombreuses empreintes.

Au niveau des dépenses, il recèle celles :

- des frais de personnel, portés notamment par les opérations de recrutement divers indispensables pour la bonne marche de notre immense entité ;
- côté pôles, il enregistre la nourriture de besoins relatifs au renforcement du parcours de performance fédérale, avec l'ouverture d'un second site d'accession féminin ;
- *a contrario*, c'est la diminution drastique des engagements sur les manifestations suite au caractère éphémère de deux tournois féminins (tournoi de Torcy, résurgence de 2015 & tournoi qualificatif au championnat d'Europe U20 féminin en mars 2016 à Plaisir) ainsi que la disparition des dépenses liées au Mondial 2017 (il est maintenant derrière nous et avec quel succès...).

Les effets de synergie sont rares. Ils seront plus sensibles sur les prochains exercices, car :

- nous maintenons, dans le cadre du parcours de performance fédérale (PPF), nos besoins de formation au même niveau global ;
- l'enregistrement des gains sur le loyer de Malakoff, induits par le regroupement de nos équipes administratives sur Bondy, ne commencera qu'à partir de janvier 2018 ;
- la disparition d'un certain nombre de contrats, comme ceux des assurances et de l'entretien du site de Bondy ne comptera que si nous décidons de migrer fin 2018 vers la Maison du Handball.

Au plan des recettes, on retiendra :

- La grande affaire de l'exercice, c'est, bien sûr, l'alignement des tarifs ex-ligue IFE sur ceux de l'ex-ligue PIFO, sur lequel nous nous étions engagés tout au long de la campagne pour la direction de l'exécutif francilien. Rappelons que le traité de fusion nous donnait jusqu'à fin 2020 pour y parvenir, mais nous faisons un grand pas en avant dès cette année, en franchissant l'essentiel des haies qui se présentaient à nous. Ce coût impressionnant pour le budget de la ligue, se traduit, notamment, par un « rendu » de plus de cent mille euros sur le coût des licences pour la centaine de nos clubs 77-93-94 concernés. Nous avons pu, aussi, lancer un clin d'œil aux clubs 75-78-91-92-95.
- La dégringolade très très inquiétante des subsides alloués par le Conseil Régional : moins 110 000 euros !
- L'heureuse conséquence du travail de développement des clubs sur l'augmentation importante du nombre de nos licenciés qui nous apporte, à tous, un supplément de recettes bienvenu dans le contexte décrit plus haut.

Dans ce cadre, nous vous proposons de coter nos dépenses à 3 063 028 € et nos recettes à 2 929 694 €, pour une impasse budgétaire de 133 834 € nourrie un prélèvement identique sur nos fonds propres.

9) Traitement licences

Depuis la réunion du comité directeur du 13/5 et avec l'accord des comités présents, il a été décidé que les licences qui étaient jusqu'à présent qualifiées par la ligue le seraient désormais par les comités. Cela nécessite bien entendu l'élaboration d'une convention entre la ligue et ses comités pour ratifier cette délégation de pouvoirs du président de la ligue vers ceux des comités. Afin de surveiller le dispositif, un contrôle interne sera organisé, au double niveau de la ligue et des comités : sondages aléatoires chaque semaine afin de vérifier une dizaine de licences par comité.

Les mutations resteront de la seule responsabilité de la ligue. Les licences « spéciales » (E, etc.) resteront du domaine fédéral.

Le conseil d'administration valide cette modification du traitement des licences.

10) Paiement des licences

Sur le territoire de l'ex-ligue PIFO, les clubs achetaient leurs licences à leur comité, lesquels comités achetaient les licences à la ligue. Les comités réglaient chaque mois le 1/10^e du total de l'année précédente le solde s'effectuant en fin de saison après bilan des licences éditées en fin de saison.

Sur le territoire de l'ex-ligue IFE la ligue vendait les licences directement aux clubs.

Pour la saison 2017-2018, le dispositif sur le périmètre 75-78-91-92-95 est maintenu. Sur le périmètre 77-93-94, la vente des licences reste d'actualité. Le règlement par les clubs subira une modification dans le cadre suivant : la ligue facture directement chaque club.

La valorisation en euro au tarif sortie de la ligue du total des licences enregistrées pendant la saison 2016-2017, donc arrêté au 31 mai 2017, pour chaque club sert de base de calcul à la facturation.

Le règlement des licences par la ligue à la fédération se faisant par prélèvement automatique, par dixième mensuel à partir du mois de septembre jusqu'au mois de juin suivant, et sur la base du nombre de licences arrêté à la fin de la saison écoulée, le règlement des licences par les clubs du périmètre 77-93-94 à la ligue s'effectuera au même rythme, à la même temporalité et sur la même base.

Ce processus remplacera le rythme de 3 tiers par saison précédemment pratiqué.

Ainsi, la trésorerie des clubs sera ménagée et, afin d'être totalement en phase avec cette trésorerie des clubs, la première mensualité desdits clubs sera fixée à la fin octobre.

Une balance effectuée à chaque fin de saison permettra, comme précédemment, de procéder au règlement des soldes des comptes de chaque club.

Nous rappellerons à nos clubs qu'un éventuel décalage de paiement est possible, mais il doit être sollicité par le club par courriel auprès du trésorier régional. Si le club connaît des problèmes de trésorerie profonds, il doit s'adresser à sa banque dont c'est le métier d'intervenir en soutien en trésorerie, si elle en a convenance. La ligue à, comme les clubs, des échéances à respecter. La ligue n'est pas une banque.

NB : Pour la saison 2018-2019, le comité territorial du 13 mai s'est accordé pour unifier le mode de paiement des licences en adoptant, dès la saison 2018-2019, la facturation par la ligue de chaque comité qui fera alors son affaire de sa propre facturation aux clubs dépendant de son territoire.

Le conseil d'administration valide cette modification du paiement des licences.

11) Arbitrage – Modification du mode de paiement des indemnités arbitres par les clubs

Jusqu'à présent, les clubs du périmètre de l'ex-ligue IFE déposent en début de saison une provision à la ligue, dans laquelle celle-ci puise pour régler les indemnités d'arbitrage régional avant de solder les comptes en fin de saison. Ce système :

- provoque un prélèvement sur la trésorerie des clubs qui pèse sur leurs finances en début de saison, quand ils attendent souvent le versement de leurs subventions,
- entraîne souvent un décalage de plusieurs semaines dans le règlement aux arbitres,
- produit des écritures comptables inutiles, tant au niveau des clubs qu'à celui de la ligue qui relève environ 5000 écritures sans aucune valeur ajoutée.

Dans ce contexte, il est proposé au CA de présenter à la prochaine AG de la ligue un nouveau système, identique à celui qui est pratiqué sur le périmètre ex-ligue PIFO depuis une dizaine d'années : les indemnités des arbitres leur seront réglées directement par le club recevant la saison prochaine avant le début de la rencontre. Les modalités seront présentées aux clubs lors de l'AG de juin prochain.

Pendant les échanges sur le sujet, des voix s'élèvent pour s'inquiéter de sa faisabilité (présence du trésorier du club, disponibilité de la signature sur les chèques...). Elles sont rassurées par la pratique d'une dizaine de saisons sur le périmètre ouest, sur lequel les mêmes inquiétudes lors de sa mise en place ont rapidement été effacées par l'intelligence organisationnelle des dirigeants des clubs à ce sujet.

Le conseil d'administration valide ce projet de modification qui sera présenté aux clubs lors de l'AG régionale de juin prochain.

12) Présentation des 3 résolutions qui seraient présentées au vote de l'AG

Résolution 1A à 1C – Transfert du siège social de Malakoff à Bondy

Exposé des motifs :

Au plan management : il est indispensable de réunir les deux équipes sur un site identique, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et l'osmose, et de faire disparaître les anciennes notions de territoire est et ouest précédents.

Au plan de la pertinence : les surfaces disponibles à Bondy répondent parfaitement à nos besoins ce qui n'est pas le cas de nos 250 m² à Malakoff.

Au plan financier, nous ne payons pas de loyer sur Bondy, dont nous sommes propriétaires, alors que sur Malakoff nous supportons 2000 euros mensuels plus les charges sur deux surfaces :

La première de 150 m², avec un bail 3/6/9 dont le triennal en cours se termine le 15 décembre prochain. Nous devons donner congé 6 mois avant cette échéance, soit le 15 juin afin d'éviter de repartir pour 36 nouveaux mois de loyer de 1 500 euros + charges de 500 euros... pour rien.

Sur la deuxième partie de 50 m² avec 500 euros de loyer mensuel, l'échéance du bail est encore à une vingtaine de mois. Nous négocions un départ anticipé.

1A – Merci d'autoriser la dénonciation des baux de Malakoff avec effet immédiat.

1B – Merci d'autoriser le déplacement de salariés de Malakoff à Bondy en fonction des besoins, avec effet immédiat.

1C – Merci d'autoriser le transfert du siège social avec changement d'adresse statutaire de Malakoff à Bondy, que nous ferons alors valider par notre prochaine AG Ordinaire du 17 juin à Chatenay-Malabry.

Le conseil d'administration valide les résolutions 1A à 1C qui seront présentées aux clubs lors de l'AG régionale de juin prochain.

Résolution 2 – Transfert du siège social de Bondy à la Maison du handball courant 2018

Exposé des motifs

Le siège de la ligue Île-de-France au plus près du terrain

La Maison du Handball qui sera livrée à la mi-2018 pourrait abriter les locaux administratifs de la ligue Île-de-France de handball.

Cette affirmation n'allait pas de soi, tant elle était porteuse d'interrogations quand son décentrage par rapport à la région francilienne nous posait un grave questionnement, relatif à la mobilisation de nos bénévoles travaillant dans nos différentes commissions, au risque de déséquilibrer notre organisation en tenant éloignés trop de nos concitoyens handballistiques issus de l'Ouest francilien.

Notre installation dans les locaux de la Maison du handball fait sens quand on en analyse tous les avantages :

1. locaux neufs,
2. surface suffisante,
3. un loyer très modéré pour la région parisienne,
4. la disposition des services généraux de ladite Maison pour nos besoins de fonctionnement :
5. des salles de réunion de diverses dimensions,
6. une restauration inter- services au bénéfice du personnel ainsi que des bénévoles venant siéger à la ligue,
7. la possibilité même d'hébergement pour quelques nuitées,
8. la proximité avec les services administratifs de la fédération permettant de régler plus rapidement quelques problèmes,
9. une facilité d'accès au top management fédéral et aux élus responsables de diverses commissions facilitant les échanges et les prises de décisions,
10. le sentiment d'appartenir un peu plus à notre monde du handball,
11. la proximité peut être de l'un de nos sites d'excellence,
12. la possibilité d'organiser des circonstances de formation,
13. la disposition de l'amphithéâtre fédéral...

Tout cet inventaire très factuel, pesait-il suffisamment lourd face à la dure règle qui allait imposer toujours aux mêmes bénévoles éloignés de produire l'effort de la route ou de s'abstenir de rendre service... en rendant les armes? De cela il n'en était pas question et il n'en est pas question encore aujourd'hui! Heureusement une solution est à notre disposition. Rappelons tout d'abord, que la ligue n'est que le nœud nodal administratif de notre association. Ainsi, grâce aux outils modernes d'internet et de Gesthand, les clubs ne viennent pas spontanément nous visiter, sauf contraints et forcés pour une convocation en commission de discipline par exemple.

Si tu ne viens pas à Lagardère... c'est à nous d'y aller. Dans le droit fil de cette même démarche, voilà nos propositions et engagements afin d'assurer la continuité du service entre la ligue et les clubs :

- tenue des réunions du conseils d'administration territorial (lieu itinérant au siège des comités qui voudront bien nous héberger)
- tenue des réunions du bureau directeur au siège de la ligue
- tenue des réunions du comité directeur (chaque saison, un au siège de chacun de nos 8 comités, les autres au siège de la ligue)
- tenue des réunions commissions COC et CRA, ainsi qu'ETT (itinérantes selon un planning à dresser en début de chaque saison)
- tenue des réunions de la commission de discipline territoriale géographique tenant compte de la situation des dossiers
- accélération des envois sur le terrain de nos agents de développement territoriaux pour réaliser leurs diverses missions
- renforcement de nos actions de communication...

Dans ce contexte très favorable, merci d'autoriser le transfert en tant que de besoin, et le changement de notre adresse statutaire courant 2018, ce que nous ferons ensuite valider par notre prochaine AG Ordinaire du 17 juin à Chatenay-Malabry.

Le conseil d'administration valide la résolution 2 qui sera présentée aux clubs lors de l'AG régionale de juin prochain.

Résolution 3 – modification du règlement intérieur de la ligue

A la suite de quelques évènements, il apparaît indispensable de modifier le règlement intérieur de la ligue concernant l'article 6.3 (Élection des autres membres du conseil d'administration), comme suit :

6.3 Élection des autres membres du conseil d'administration

6.3.1 Déclaration de candidature

6.3.1.1

Dans les collèges départementaux les candidats sont proposés à l'assemblée générale régionale par chaque département sous la forme d'un binôme, composé d'un homme et d'une femme, élu lors d'une assemblée générale départementale des clubs. **Les conditions de désignations de ce binôme sont fixées par les statuts et le règlement intérieur de chaque comité.** À défaut de proposer ce binôme, le département correspondant ne sera pas représenté au conseil d'administration de la ligue.

6.3.1.2

Après désignation par l'assemblée générale départementale des clubs, les candidatures doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception, ou déposées au secrétariat de la ligue au plus tard cinq semaines avant la date prévue des élections. Il en est délivré récépissé.

[Cela veut dire que les assemblées générales électives départementales doivent se tenir au moins cinq semaines avant l'assemblée générale élective régionale]

6.3.1.3

Chaque candidature doit indiquer les nom, prénom, date et lieu de naissance, domicile, profession, club, n° de licence, fonctions éventuelles dans le monde du Handball du candidat, ainsi que le collège départemental dans lequel il est candidat.

6.3.2 Mode de scrutin

6.3.2.1

Dans Pour chaque collège départemental, les deux représentants sont élus ensemble au scrutin secret par l'assemblée générale **régionale**, à la majorité absolue au premier tour ou à la majorité relative au second tour.

6.3.2.2

Si, après application des dispositions précédentes, il demeure des sièges non pourvus, ceux-ci restent vacants jusqu'à la plus proche assemblée générale, à l'occasion de laquelle il sera procédé à une (ou des) élection(s) partielle(s).

Merci d'autoriser ces modifications que nous ferons ensuite valider par l'AG Ordinaire de la ligue du 17 juin 2017.

Merci de votre accord

Au cours des échanges entre les administrateurs sur cette résolution 3, quelques modifications de teste sont proposées.

Avec les modifications proposées, le conseil d'administration valide la résolution 3 qui sera présentée aux clubs lors de l'AG régionale de juin prochain.

TOUR DES COMMISSIONS

Commission médicale (D. RIVIÈRE)

Pas d'évolution ni personne pour rejoindre la commission, des propositions de concertations voire coopération ont été faites à Marc Guérin le précédent médecin de ligue sans réponse à ce jour. Il va y avoir le 23 juin une réunion de tous les médecins de ligue à la fédé. Dominique l'attend avec impatience et donc y participera.

Commission Territoire et services aux clubs (N. LASSALLE)

Découverte de ce qui se pratique en terme de développement dans les deux ex-ligues une première reunion territoriale qui s'est tenue il y a quinze jours très bonne réactivité entre les comités et les commissions. Maintenant que les fonctions des différents CTS ont été définies, il va être possible de faire le point avec D. VERDON en terme de développement mission dont il a la charge.

Arbitrage (J.-P. MENNESSON)

Poursuite du gros travail de concertation entre les deux ex-CRA. Réunion le samedi 13 mai du pôle formation ainsi qu'une autre réunion le mardi 6 juin concernant les juges-arbitres jeunes pour définir le rôle de chacun et monter la structure autour de la CTA. Il est assez difficile de pouvoir réunir tout le monde.

Samedi 20 mai, a participé à un séminaire a la fédération avec tous les présidents de CTA. Un point a été fait sur le degré d'avancement des travaux pour la mise en place de la nouvelle formule d'arbitrage tel que défini par la FFHandball; certaines ligues sont avancées mais ce n'est pas la majorité.

La CCA préconise de prendre le temps de la mise en place, la « *dead line* » de septembre 2018 préconisée à l'AG de Créteil pourrait être repoussée si les CTA ne sont pas prêtes.

Le problème de l'Île-de-France réside actuellement dans la certification des formateurs arbitrage que nous n'avons pas. Cette formation pourra se faire par le biais de l'ITFE (institut territorial de formation et de l'emploi) mais qui n'a pas de son côté reçu la certification de l'IFFE (institut fédéral de formation et de l'emploi).

La grande problématique réside dans le fait qu'il n'y a pas de formateurs certifiés et pour l'instant il n'y aurait que 2 sessions de 20 postulants prévues mais sur toute la France...).

En septembre 2017, nous redémarrerons donc comme actuellement

Concernant le cas des personnes du 77 qui actuellement forment les arbitres, il est indiqué que ces formations ne seront pas reconnues car ces personnes ne sont pas certifiées.

Donc un appel à candidature sera effectué pour « recruter » des formateurs qui seront formés dès septembre et qui ensuite démultiplieront cette formation sur l'ensemble du territoire.

G. POTARD demande à la commission d'éditer sous quinzaine un document le plus clair possible pour expliquer aux clubs quelle va être l'évolution de l'arbitrage sur le territoire, les comités n'étant pas tout au moins dans un avenir proche impactés par la mise en place au niveau des arbitres.

L'indépendance des arbitres n'est pas la priorité de la CCA mais plutôt la structuration des écoles d'arbitrage.

CMCD (M.-J. GAUDEFROY)

Un large débat autour des différences qui existaient entre les deux ex-ligues sur les contrôles, l'application de la CMCD et de ses sanctions. Dans un souci d'équité entre les équipes, il est décidé de respecter une année blanche pour la saison qui vient de s'écouler (2016-2017).

Technique (J.-M. GERMAIN)

- Intercomités – pour 2016-2017, 2 comités aux finalités à Orléans et à Bourges pour les garçons : le 95 en championnat de France et le 78 en Challenge ; 3 pour les filles : le 93 en championnat de France et le 94 et le 75 en challenge.

Pour 2017-2018, l'organisation du tour régional sera le suivant : 4 journées dans la ligue dont 3 en formule championnat (à la Toussaint, Noël, fin janvier) et 1 journée de classement en février. La DTN a accordée 6 places en championnat de France et 2 places en challenge pour les garçons comme pour les filles. 2 tours nationaux compléteront le dispositif (les 31/03 et 11/04) avant les finalités le 19-20/5.

- Interligue – pour la saison prochaine, seulement un tour final sur cinq jours : du 30/04 au 4/05 pour les garçons, première semaine d'avril (du 4 au 7/04) pour les filles.

Pour l'Île-de-France, il y aura deux équipes (une A & une B). Les techniciens ont déterminé que l'équipe A serait celle du pôle d'accèsion, avec 14 à 16 joueurs/joueuses, et l'équipe B (dite de réserve), issue du grattage lors des phases de détection pour des enfants non admis en pôle ou qui n'ont pas la maturité ou qui sont passés au travers des mailles du filet. Ces 14/16 joueurs/joueuses suivront les mêmes formations que ceux de l'équipe A seulement un peu allégée.

COC (C. PASTOR)

Présentation du projet d'organisation des championnats régionaux pour la saison 2017-2018. Ce projet a fait l'objet d'une présentation à tous les clubs dans les comités.

Le conseil d'administration valide le projet COC qui sera présentée aux clubs lors de l'AG régionale de juin prochain.

Christian assistera à une réunion le 9 juin à la FFHandball avec tous les présidents de COC.

Projet adopté.

CRL (R. DUJARDIN)

Un nouveau dossier CRL est arrivé ce jour.

Discipline (C. SELAQUET)

Travaille sur l'élaboration d'une convention permettant la mise en place de sous commissions départementales puisque la FFHandball a décidé que seule la commission territoriale de discipline était reconnue.

Le 1^{er} juin aura lieu une réunion entre tous les responsables de la discipline du territoire pour écrire la convention qui aura force de loi à compter du 1^{er} septembre 2017.

TOUR DES COMITÉS

P. LENTIER pour le Val-de-Marne

Propose pour des longs CA comme celui-ci de privilégier la solution du samedi. Par ailleurs, avait fait acte de candidature pour la CRL mais n'a pas obtenu de réponse et a vu que la composition de la commission avait été validée.

– R. DUJARDIN indique que la commission était complète quand le message est parvenu.

J. BIZOT pour Paris

Fait état du planning des événements proches à venir, à savoir :

- 20-21 mai 1/8 et ¼ de finale championnat France moins de 18 ans fém. à la Croix-de-Berny
- 29 mai, Grand Stade à Jean-Bouin
- 3-4 juin finalités inter-comité à Bourges
- 3-4 juin finalités championnat de France moins de 18 ans masc. à Valence
- 3-4 juin finalités championnat de France moins de 18 ans fém. à Harnes
- 7 juin finales de coupe
- 10 et 11 juin finales de coupe
- 14 juin finales de coupe

Rappelle avec I. PENAFIEL que la FFHandball n'a pas encore indemnisé le comité de Paris pour ses frais de déplacements en Corse lors des inter-comités (environ 9000 €). Le président lui indique qu'il interviendra auprès de la fédération à ce sujet.

P. BOSSARD pour la Seine-et-Marne

Rappelle le tournoi organisé par Serris le 25 mai qui regroupera les filières espoirs fém. et masc. des 3 comites 77-93-94. Il fait part de la qualification du HB Brie 77 en ½ finale moins de 18 ans fém., ainsi que des qualifications de l'UMS Pontault-Combault et du Massy EHB en ½ finale des *play-offs* de la Proligue.

Par ailleurs il confirme que le CDHB77 se rapproche d'Isabelle Penafiel pour son site internet.

M. BRUNET-ENGRAMER pour l'Essonne

Évoque l'augmentation du nombre de licences (7 799, dont 330 depuis le mondial) soit une augmentation de 12,53 %.

À l'instar de la ligue, le comité va proposer à son AG de ne pas augmenter les tarifs des licences.

Organisation réussie de la journée Hand adapté en partenariat avec le district de foot et noté la participation de 2 instituts du 78

Le projet championnat régional de la COC sera présenté aux clubs du département le 23/05

Notons l'ouverture officielle du nouveau club de Grigny le 9 juin à 15h en présence d'Olivier Nyokas (parrain)

Démarrage des tournois scolaires CM1 & CM2.

Tournoi du comité pour les jeunes le dimanche 18 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23:10.




Georges POTARD
Président



Robert LAFOND
Secrétaire Général